

Jean-Pierre Guay et Marc OUI MET

Respectivement criminologues à Institut Philippe Pinel de Montréal
et à l'École de criminologie, Université de Montréal

(2003)

“Internet et criminologie”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean-Pierre Guay et Marc OUIMET

"Internet et criminologie".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, Annexe 2, pp. 771-774. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : marc.ouimet@umontreal.ca ou ouimetm@ere.umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

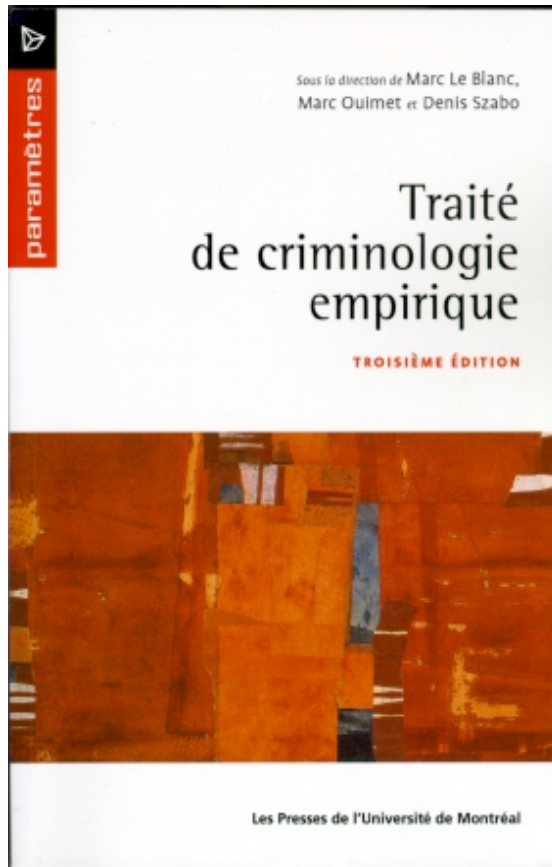
Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 19 novembre 2006 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Jean-Pierre Guay et Marc Ouimet (2003)

“Internet et criminologie”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, Annexe 2, pp. 771-774. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

Les auteurs

[Retour à la table des matières](#)

Jean-Pierre Guay	M. Sc. Criminologie. Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal et Centre de recherche, Institut Philippe Pinel de Montréal.
Marc OUIMET	Ph.D. Criminologie. Professeur agrégé, École de criminologie, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

Jean-Pierre Guay et Marc OUIMET

"Internet et criminologie".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo, **Traité de criminologie empirique**, Annexe 2, pp. 771-774. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 3e édition, 2003, 779 pp.

Internet a d'abord été utilisé par les chercheurs pour la correspondance électronique. Aujourd'hui, le courrier électronique est, pour plusieurs, le moyen privilégié de communication. Il est particulièrement bien adapté aux professeurs qui enseignent à de grands groupes (il permet à tous les étudiants de poser des questions au professeur sans devoir prendre rendez-vous) et se révèle tout aussi utile pour les échanges avec les étudiants diplômés. D'ailleurs, le mode question écrite et réponse écrite s'avère nettement plus efficace que les modes de communication oraux, puisqu'il oblige l'auteur à bien structurer sa pensée avant de s'exécuter. De plus, une réponse donnée à un courriel a un caractère plus officiel et engageant - tant pour l'expéditeur que le destinataire - qu'une réponse donnée au téléphone ou lors d'une conversation en face à face.

Le repérage de l'information est la seconde utilisation la plus fréquente d'Internet. Évidemment, l'utilisation de moteurs de recherche tels Yahoo, Google ou Altavista est probablement la tâche la plus fréquemment accomplie par les étudiants et chercheurs. Ces recherches sont plus utiles pour trouver le site d'organisations précises que pour trouver de l'information sur un sujet donné. En effet, la recherche thématique est rendue pratiquement inutile, puisque les résultats sont trop nombreux et imprécis pour être utilisés. Pour les chercheurs, le repérage de textes est une opération plus intéressante. Celui-ci se fait le plus souvent par le questionnement de bases de données sur les documents, bases comprenant généralement le titre, le nom des auteurs, la référence de même que le résumé. Le site gratuit www.ncjrs.org du National Institute of Justice contient une base de données impression-

nante sur la criminologie avec plusieurs centaines de milliers d'entrées, puisées à même les 139 revues anglophones pertinentes à la criminologie. Des recherches par mots clés ou par nom d'auteur permettent de repérer des documents d'intérêt pour une étude. Les sites locaux se sont aussi développés : une proportion importante des catalogues des bibliothèques ou des centres de documentation est maintenant accessible via le réseau Internet. Par exemple, on trouvera à l'adresse www.fas.umontreal.ca/crim/cdcss/ le catalogue du centre de documentation de l'École de criminologie. Dans un tel cadre, une fois l'information repérée, il est nécessaire de se rendre dans une bibliothèque pour consulter ou emprunter le document qui est ciblé ou bien de se le faire photocopier et livrer moyennant des frais.

La vraie révolution d'Internet se trouve dans la prolifération des documents qui sont rendus accessibles en ligne. Maintenant, la plupart des rapports et documents produits par le National Institute of Justice (www.ojp.usdoj.gov/nij/) sont disponibles en ligne. C'est aussi le cas du Home Office Britannique (www.homeoffice.gov.uk/) qui a rendu pratiquement tous ses rapports produits depuis 1990 accessibles gratuitement. Au Canada, le Service correctionnel du Canada (www.sgc.gc.ca/) a mis en ligne plusieurs de ses rapports de recherche de même que tous les articles parus dans sa revue Forum l'actualité correctionnelle. L'Université de Montréal a mis plusieurs thèses de doctorat en ligne dans le cadre d'un projet pilote et entrevoit de généraliser cette pratique dans un avenir très rapproché. En France, l'Institut des Hautes Études de la sécurité intérieure (www.ihesi.interieur.gouv.fr/) est en voie de mettre beaucoup de contenu sur le Web.

Une pratique qui nous paraît prometteuse pour un chercheur est celle qui consiste à créer son propre site Internet (son homepage) comprenant certaines de ses publications. C'est le cas de l'Américain Gary Marx (web.mit.edu/gtmarx/www/garyhome.html) qui a mis en ligne sur son site plus de 60 documents (des préfaces, commentaires, conférences ou articles de revues [dont certaines remontent à 1970]). Quelques chercheurs francophones ont créé leur propre page (la liste se trouve sur www.criminologie.com). La question des droits d'auteurs sur les publications peut cependant poser problème. Toutefois, il est relativement aisé pour l'auteur d'obtenir de son éditeur l'autorisation

de mettre en ligne son article. Il peut aussi mettre en ligne un document qui n'a pas été publié, par exemple une conférence ou une version d'un article publié dans une autre langue. De plus, un chercheur peut avoir certains de ses textes disponibles en ligne gratuitement et ainsi indiquer l'URL du texte. L'avantage des pages personnelles est que la recherche documentaire se fait souvent non pas par thème mais bien par auteur. Une autre pratique intéressante pour un chercheur est de créer une page Internet sur un sujet très pointu. C'est le cas du Canadien John Lowman (<http://mypage.uniserve.ca/~lowman/>) qui a créé une page de recherche sur la prostitution et y a mis un inventaire bibliographique de même que quelques textes.

La question des droits d'auteurs apparaît maintenant comme une limite à la diffusion des connaissances. À notre avis, deux problèmes se posent. D'abord, les textes produits par les chercheurs sont le résultat du financement des gouvernements, par le biais du système d'éducation et des subventions à la recherche. Or, lorsqu'un texte est soumis à une revue, l'auteur cède ses droits d'auteurs pour un certain temps et la revue peut exploiter privément la ressource. Ainsi, le produit de la recherche financée par les gouvernements, donc le public, n'est pas disponible gratuitement au public. Cette situation était normale lorsque les éditeurs de revue devaient déboursier pour produire physiquement leurs publications et les distribuer, mais puisque les coûts de la diffusion virtuelle des documents sont maintenant moins importants (il subsiste quand même des coûts liés à la révision, correction et mise en page), il y a lieu de reconsidérer le problème. D'ailleurs, il faut souligner que certaines revues renommées offrent maintenant en ligne leurs anciens numéros. Par exemple, la revue *Criminologie* (www.erudit.org/erudit/crimino/) a mis en ligne gratuitement plusieurs numéros récents et la revue *Sociologie et Sociétés* (www.erudit.org/erudit/socsoc/) tous ses numéros depuis 1969. On voit maintenant apparaître des revues totalement en ligne dans différentes disciplines, dont la *Revue électronique de recherche criminologique* qui en est à ses débuts (www.criminologie.com/revue). Le second problème qui se pose est celui de la pratique pour les chercheurs de publier leurs textes dans des revues sur format papier (pratique entretenue par les systèmes de promotion des universités et/ou par une perception des chercheurs que seuls leurs textes sur papier seront considérés). Cette pratique est à notre avis contraire à la nécessité de dif-

fuser le plus largement possible les résultats de nos recherches. Les chercheurs devraient plutôt avoir l'obligation d'assurer un maximum de diffusion de leurs produits pour que le public, les décideurs, journalistes, et surtout les étudiants, puissent y avoir accès facilement.

Avec le développement de textes en ligne, à savoir via des catalogues de documents virtuels, des pages personnelles ou des pages thématiques, il est inévitable que les chercheurs, et surtout les étudiants, délaissent progressivement les bibliothèques conventionnelles. Si les articles ou livres qui sont devenus des classiques continueront d'être consultés en format papier, il en va tout autrement de la littérature dite « grise », soit celle des rapports de recherche, des conférences ou des rapports gouvernementaux. Les étudiants qui arrivent dans les universités sont pour la plupart de fervents utilisateurs du Web et ne souhaitent pas attendre la permission de leur professeur pour utiliser le matériel virtuel existant. Or, cela pose actuellement des problèmes sérieux au niveau de la précision des sources utilisées par l'étudiant. Comment citer une référence Web ? Comment être assuré que le texte consulté y sera encore dans un mois ? Les étudiants ont parfois de la difficulté à identifier le nom de l'auteur d'un texte de même que la date du texte puisque souvent il ne figure pas dans le document comme tel (il faut parfois revenir en arrière pour savoir à quel endroit on se trouve).

Nous avons entrepris à l'Université de Montréal de créer un portail pour les criminologues de langue française (www.criminologie.com) qui permet de regrouper les textes en ligne maintenant disponibles gratuitement sur Internet. D'autres en ont fait autant (www.criminologie.be). Ces portails devraient faciliter la recherche de documents, notamment pour les étudiants qui ont souvent de la difficulté à trouver le bon matériel utile à leur recherche. L'amélioration de ces sites dépend de deux conditions : d'abord que les textes et pages Web intéressants qui sont repérés par les internautes soient communiqués aux responsables de ces portails ; ensuite, que les chercheurs mettent en ligne leur production scientifique. Pour le moment, le gros des textes en ligne est américain, mais cela devrait changer au fur et à mesure que les chercheurs québécois se conscientiseront et prendront l'initiative.

Fin du texte